

**L'Echo-Actualités (2005), 20/07/2005, page 3: Des mesures concrètes pour les grands brûlés**



Version imprimable

## SOINS DE SANTÉ

### Des mesures concrètes pour les grands brûlés

des mesures concrètes ont été adoptées ou sont en passe de l'être en faveur des grands brûlés et de la médecine de catastrophe, a annoncé mardi le ministre de la Santé publique Rudy Demotte (PS), à l'approche de la date anniversaire de la catastrophe de Ghislenghien, qui avait fait 24 morts et 132 blessés le 30 juillet 2004.

Si de nombreux éléments positifs ont été relevés concernant la gestion de la catastrophe, des difficultés ont également été constatées (manque de coordination dans la gestion des moyens de transports d'urgence, flou en matière d'accompagnement psychosocial, etc.), a observé le ministre.

Dès le 1er janvier 2006, les centres de grands brûlés en Belgique prendront en charge, de manière forfaitaire, les frais liés aux médicaments non remboursés, pour un budget total de 300.000 euros, a-t-il indiqué. Un budget de 1,8 million d'euros a déjà été débloqué pour le remboursement des pansements actifs. Par ailleurs, depuis le 1er juillet dernier, les centres de grands brûlés se sont vu attribuer un coordinateur et un psychologue, en vue d'améliorer l'accompagnement psychosocial des patients.



Retour au titre